

ANNEXE I AU PROJET 4-I ET II (1989-1990) n° 1

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Budget 1990

Cahier explicatif

SOMMAIRE

RECETTES

Pages

Administration générale	3
-------------------------------	---

DEPENSES

Dépenses générales	3
Assurances	3
Administration générale	3
Enseignement — CBRDP	4
Enseignement supérieur	6
Secteurs culturels généraux	7
Jeunesse	7
Education permanente	8
Sports et Education physique	10
Ludothèques	11
Affaires culturelles	11
Lecture publique	13
Audiovisuel	14
Aide sociale et familiale	15
Santé	16

ADMINISTRATION GENERALE

RECETTES

60. R.O. PRESTATIONS

9090 104/16101 — *Remboursement des rémunérations*

Personnel occupé à la Régie Service en communication graphique et impression et personnel détaché dans des Cabinets ministériels.

9090 104/16109 — *Remboursement cotisations patronales*

Idem.

62. R.O. DETTE

990 104/89301 — *Remboursement par la Régie Service en communication des amortissements d'emprunts*

Emprunts n° 75-76 contractés pour l'achat de matériel d'imprimerie.

9090 104/26301 — *Remboursement par la Régie Service en communication d'intérêts d'emprunts*

Idem.

DEPENSES GENERALES

9090 000/21401 — *Intérêts débiteurs au Crédit Communal de Belgique s.a.*

Versement de la première tranche de dotation au plus tard le 1^{er} avril 1990. Intérêts prévus en cas de recours éventuel à une ouverture de crédits.

9090 000/21402 — *Intérêts de retard*

Prévus à titre conservatoire 10.521 F ont été payés en 1989, à titre d'intérêts de retard.

ASSURANCES

9090 050/11701 — *Primes d'assurance contre les accidents de travail*

Adaptation résultant de l'augmentation de l'effectif suite à l'intégration, en 1989, des personnels TCT, CMT.

9090 050/12503 — *Primes d'assurance pour les Halles de Schaerbeek*

Cfr. 775/33209

9090 050/12701 — *Primes d'assurance des véhicules*

Concerne la camionnette de la Ludothèque (Cfr. 9090 767/74301, page 49).

ADMINISTRATION GENERALE

70 D.O. PERSONNEL

9090 101/11401 — *Cotisation patronale à la Caisse de pension*

Application de la loi du 8 décembre 1976 réglant la pension de certains mandataires. La majoration couvre la possibilité, pour Mr. le Président de la Commission française de la Culture, de solliciter l'octroi de sa pension de mandataire à 60 ans, conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1976.

9090 104/11101 — *Rémunérations du personnel*

Le coût du personnel par service est ventilé dans les différents chapitres budgétaires.

Chaque chapitre budgétaire compte un article « Facturation interne-rémunération du personnel » permettant de quantifier le personnel occupé.

La majoration observée résulte principalement de l'impact des décisions de titularisation (CMT.TCT) et de promotion (carrière plane) du personnel de la CFC, prises en 1989.

L'impact de ces mesures porte, en 1990, sur 12 mois.

Le crédit prévoit l'octroi de la prime de rattrapage (12.000 F/agent) et comprend également le paiement de ludothécaires et du personnel assurant l'entretien du matériel audiovisuel (antérieurement inscrit respectivement aux chapitres 767 et 780).

9090 104/11301 — *Cotisation patronale pour la sécurité sociale*

Augmentation corrélative. Le poste global est éclaté en facturation interne.

9090 104/11401 — *Cotisation patronale à la Caisse de pension*

Cotisation due pour le personnel occupé et versée à la SMAP (Caisse Commune des Pensions).

Cet organisme assure le paiement des pensions à l'exception des membres du personnel admis à la pension pour inaptitude physique.

9090 104/11601 — *Pensions*

Pensions payées hors intervention de la SMAP en faveur d'agents (4) admis à la retraite pour cause d'inaptitude.

71. D.O. FONCTIONNEMENT

9090 104/12101 — *Frais de déplacement et d'habillement du personnel*

Frais de déplacement : application de l'arrêté royal du 29 décembre 1965. Frais d'habillement : octroi d'une masse d'habillement aux hôtesses téléphonistes afin d'améliorer la qualité de l'accueil.

9090 104/12301 — *Frais d'administration*

Concerne : fournitures d'économat, achat de papier pour copieurs, papier pour imprimante, loyers des photocopieurs.

9090 104/12303 — *Affranchissement*

Majoration due à l'augmentation des tarifs postaux. Poste éclaté en facturation interne afin d'allouer un quota des frais d'expédition aux différents services.

9090 104/12304 — *Documentation, abonnements, acquisition de livres*

Abonnements au Moniteur belge, bulletins lois sociales, documentation juridique, sociale, abonnement aux principales publications (quotidiens et périodiques).

9090 104/12307 — *Frais de procédure et de poursuite — Frais d'experts*

Concerne notamment les honoraires du Conseil désigné dans le cadre de recours au Conseil d'Etat.

9090 104/12308 — *Frais de conception, de graphisme et de publication*

Poste destiné à faire connaître la nouvelle institution et permettre, par exemple, l'édition d'une brochure complète, ainsi qu'à l'édition de documents administratifs.

9090 104/12311 — *Frais d'études et de fonctionnement relatifs à l'informatisation des services*

Contrats d'entretien, maintenance, redevances pour logiciels.

9090 104/12501 — *Frais d'éclairage*

Frais d'éclairage des locaux au 166 avenue Louise.

9090 104/12502 — *Frais d'entretien des bâtiments loués, de mobilier, de matériel*

Petites réparations, achat de petit mobilier et de matériel et contrats d'entretien.

9090 104/12601 — *Loyer des bâtiments loués*

— rue Royale Ste Marie, 131 : local occupé par le service de prêt de matériel audiovisuel aux associations.

Loyer annuel : 490.000 F.

— ISELP. bld de Waterloo.

Loyer annuel : 310.000 F.

— avenue Louise, 166.

Loyer et charges : 13.130.000 F.

Location au m² : 3.400 F

Le coût de l'occupation de ce bâtiment est, lui aussi, réparti au sein des différents chapitres budgétaires.

9090 105/12301 — *Frais de réunions et de manifestations diverses*

Ce crédit couvre les frais de réunions des services et les frais résultant de l'activité de la Cellule Relations publiques.

9090 105/12303 — *Frais de colloques et congrès*

Majoration au détriment de l'article 105/12302.

D.E. INVESTISSEMENTS

9090 104/72151 — *Achat de mobilier*

Remplacement de mobilier vétuste ou hors d'usage et achat de mobilier pour un certain nombre d'agents n'en disposant pas.
(ex. : Service de l'Enseignement Supérieur, de la Petite Enfance.)

9090 104/72152 — *Aménagement des locaux*

Il s'agit notamment d'installer un dispositif permettant l'éclairage, par bureau, des locaux de l'avenue Louise.

Actuellement, un interrupteur par étage commande l'éclairage.

SERVICE ENSEIGNEMENT — CBRDP

D.O. FONCTIONNEMENT

9090 700/12201 — *Honoraires et jetons de présence*

Divers comités de gestion de revues, notamment :

— Ecole et la Ville;

— Recherche en Education;

— Education et technique.

Groupes d'experts, notamment pour :

- Initiation musicale;
- Concours scolaires;
- Expositions didactiques.

9090 700/12202 — *Frais d'animation*

- animations théâtrales et musicales dans les écoles primaires, secondaires et spéciales;
- initiation aux techniques audiovisuelles;
- pratique du français des affaires;
- séances d'expression corporelle, scénique et musicale;
- exposition, avec animation, des divers logiciels employés dans l'enseignement.

9090 700/12203 — *Initiatives éducatives en faveur des enfants des écoles*

- Préparation d'un colloque : le problème éducationnel et la formation des enseignants (collaboration CEE);
- organisation d'un cours d'orthographe en faveur des élèves des deux dernières années de l'enseignement secondaire;
- organisation de rencontres d'expression dramatique dans les enseignements primaire et secondaire;
- collaboration avec les Jeunesses scientifiques (enseignement primaire et secondaire) (écoles de devoirs, activités scientifiques);
- animations poétiques.

9090 700/12301 — *Publications*

Notamment :

- Collections documents et contrepoints;
- revues pédagogiques.

9090 700/12302 — *Documentation, abonnements, acquisitions de livres*

Ouvrages destinés uniquement à la bibliothèque publique du CBRDP.

9090 700/12303 — *Organisation de colloques et séminaires pédagogiques*

Organisation de séminaires à l'intention des enseignants des divers niveaux et réseaux d'enseignement; notamment, la psychomotricité, la méthodologie des techniques audiovisuelles, l'évaluation.

9090 700/12304 — *Organisation de concours dans les écoles*

- tournoi d'argumentation : enseignement secondaire — 4^e édition;
- rencontre de chorales pour les enseignements primaire et secondaire.

9090 700/12305 — *Action de promotion de l'enseignement en français*

Valorisation des actions mises sur pied par certaines écoles pour la promotion de l'enseignement en français.

9090 700/12306 — *Centre de liaison de l'enseignement maternel à l'université*

- Groupes de travail chargés d'analyser les difficultés de transition et de proposer des solutions;
- analyser des bulletins (primaires, secondaires);
- analyser les évaluations dans l'enseignement.

9090 700/12307 — *Institut Supérieur de Pédagogie de Bruxelles, centre de formation continue de la CCF.*

Organisation de cours, séminaires de l'ISPB de la CCF, notamment :

- diplôme d'aptitude pédagogique (DAP);
- formation aux fonctions de sélection et de promotion;
- cours de didactique et d'animation pédagogique;
- sécurité et hygiène dans le domaine scolaire;
- pédagogie interculturelle;
- graduat en informatique pédagogique;
- formation pratique à la communication;
- formations modulaires de base en psychopédagogie et en recherche en éducation.

9090 700/12308 — *Expériences pour élaborer une nouvelle méthodologie relative à l'enseignement de certaines disciplines*

- poursuite de nos recherches-actions (journal de classe, présentation, contenu, etc.);
- apprentissage du français : groupes de travail en cours avec les membres de l'inspection;
- séminaires relatifs à l'orthographe : méthodologie;
- nouvelles approches didactiques de la dictée;
- organisation d'activités en relation avec le travail d'écriture dans l'enseignement secondaire.

9090 700/12309 — *Prix de la CCF « Recherche en sciences de l'éducation »*

Prix annuel décerné à un membre de la communauté éducative récompensant un travail de recherche en relation avec les sciences de l'éducation.

9090 700/12311 — *Initiatives éducatives en rapport avec les rattrapages scolaires (enseignements primaire et secondaire)*

Création de cours de rattrapage en français, en mathématiques, d'atelier d'informatique, de disciplines d'éveil, de modules de formation d'animateurs.

9090 700/12312 — *Organisation de formations relatives à la langue française dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés*

- Favoriser la méthodologie du cours de psychomotricité dans l'enseignement maternel
- Améliorer l'approche de la lecture dans l'enseignement primaire
- Développer les animations autour du coin de lecture, notamment :
 - Formation d'enseignants
 - Classes pilotes...
- Mise à niveau pour la langue française : enseignement secondaire, technique et professionnel.

9090 700/12313 — *Initiatives favorisant le contact entre les familles et les écoles*

- Collaboration avec les zones d'éducation prioritaires, la FAPEO, la CNAP, la Ligue de l'Enseignement.

9090 700/12402 — *Achat de matériel didactique*

- Matériel nécessaire lors de nos animations, séminaires.

9090 700/12403 — *Documentation scolaire et réalisation audiovisuelle*

- Collection de diapositives relatives à l'agglomération de Bruxelles
- Réalisation de fardes pédagogiques
- Réalisation de montages audiovisuels pédagogiques :
 - vidéo relatif à des animations sur l'écriture
 - vidéo relatif aux animations d'expression dramatique
 - vidéo relatif aux jeux scéniques (chant...)
- Constitution de fardes pédagogiques relatives à l'étude du milieu dans la région de Bruxelles.

9090 700/12404 — *Achat de matériel*

Acquisition de petit matériel destiné au CBRDP.

D.O. TRANSFERTS

9090 700/33201 — *Intervention dans les frais d'organisation de cours de recyclage*

- Suivant les demandes (FEGEPRO, Ligue de l'Enseignement, Fédération des professeurs de français, d'histoire...).

9090 700/33202 — *Subsides d'encouragement à l'initiation culturelle dans les écoles*

Subsides couvrant les activités musicales, corporelles, etc.

700/33203 — *Subsides aux associations diffusant des revues pédagogiques*

- CGE « Confédération Générale des Enseignants »
- CNAP « Confédération Nationale des Associations de Parents »
- FAPEO « Fédération des Associations de Parents »
- FEGEPRO « Fédération des Professeurs de Géographie »

700/33204 — *Subsides d'encouragement aux initiatives éducatives en faveur des enfants des écoles*

- Soutien aux innovations culturelles et pédagogiques.

700/33205 — *Subsides pour l'installation de coins de documentation scolaire*

- Nous nous proposons d'encourager l'installation de coins de documentation scolaire à l'intention des élèves pour une utilisation immédiate (voir plan d'études de la Communauté Française).

734/33201 — *Subsides d'encouragement à l'enseignement artistique*

- Encouragement pour les diverses initiatives artistiques dans les académies (musique, dessin, etc.).
- Encouragement à la production de cassettes didactiques pour l'enseignement de la musique.

F740 — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

D.O. FONCTIONNEMENT

740/123/01 — *Formation préparatoire et permanente dans le domaine préuniversitaire et universitaire*

Fondés sur les conclusions d'une étude scientifique ayant mis en évidence le rapport entre certains échecs et les faiblesses au niveau de la connaissance de la langue maternelle,

- 1° les propédeutiques sciences et sciences appliquées visent à mieux préparer les candidats aux études supérieures. Elles sont le fruit de la collaboration entre la Chambre de Commerce de Bruxelles, l'ULB et l'UCL;
- 2° le cycle de perfectionnement en langue française a été créé en 1979 à l'ULB.

740/123/02 — *Encouragement à l'édition d'ouvrages scientifiques de toutes disciplines en langue française*

Cette forme d'aide est surtout réservée à l'achat de publications scientifiques qui peuvent être utiles à des enseignants (fondamental et secondaire).

C'est le CBRDP qui assure la diffusion. Les autres achats peuvent être redonnés aux services spécialisés de la Commission.

Le service attache une grande importance à diffuser les acquisitions en vue d'une utilisation rationnelle.

740/123/03 — *Intervention dans les frais d'organisation d'échanges de professeurs et de chercheurs (Cracovie)*

Il s'agit de l'accord avec l'Ecole Normale Supérieure de Cracovie et l'ULB, qui a accepté la responsabilité scientifique de sa réalisation. Il concerne le développement d'une orientation de langue et de littérature françaises en Belgique. Il a débuté en 1979 et nous engage jusqu'en 1991.

740/123/04 — *Publications*

Ces frais de publication concernent, soit des aides, soit l'édition d'actes de colloques organisés par la Commission.

D.O. TRANSFERTS

740/332/03 — *Subsides d'encouragement à la recherche scientifique, aux expériences de recyclage, à l'édition d'ouvrages scientifiques et à l'animation culturelle sur les campus*

Cet article concerne surtout les réunions scientifiques (colloques, symposiums, séminaires, etc.) ainsi que les animations culturelles sur les campus (ex. : expositions, Midis en Musiques de l'UCL).

742/332/01 — *Intervention dans les frais d'organisation et de fonctionnement des facultés ouvertes de l'ULB et de l'UCL*

1. FOPES (UCL)
2. INFODOC (ULB)
3. Commission interfacultaire en environnement (ULB)
4. Certificat de littérature du cinéma et de la télévision (ULB).

742/332/02 — *Intervention dans les frais d'organisation d'échanges de professeurs (Mont-réal, Cracovie, etc.)*

Ce poste budgétaire concerne l'ULB afin de donner à son responsable les moyens de répondre aux obliga-

tions de l'accord avec l'Ecole Normale Supérieure de Cracovie (cf. : accueil des professeurs, des étudiants, etc.).

SECTEURS CULTURELS GENERAUX

D.O. FONCTIONNEMENT

760/12302 — *Acquisitions diverses favorisant l'épanouissement culturel des malvoyants*

Aides diverses permettant l'approche culturelle des problèmes résultant de handicaps physiques, moteurs, etc.

D.O. TRANSFERTS

9090 760/33202 — *Subside à l'AICB*

Subside destiné à aider à la mise sur pied des manifestations culturelles organisées par les communes bruxelloises dans le cadre des fêtes de la Communauté Française.

9090 760/33203 — *Subside à la Ligue Braille*

Subside permettant l'acquisition de livres, l'aménagement d'une salle de lecture.

9090 760/33204 — *Subside à la Maison de la Francité*

Subside accordé dans le cadre de la convention liant la MDLF et la CCF afin de couvrir les activités et les frais de fonctionnement de l'ASBL, comprend les crédits inscrits antérieurement à l'article 775/12302, comprend, en outre, 300.000 francs provenant du 104/12501.

9090 760/33205 — *Subside à la Maison de la Poésie*

Subsidiation des activités.

F761 JEUNESSE

D.O. FONCTIONNEMENT

9090 761/12201 — *Animation dans les communes — Paiement des moniteurs*

Joint à l'article 9090 764/12201 (animations sportives). L'addition de ces 2 sommes permet de mettre 1 animateur à la disposition de chaque commune pendant 20 jours par an, à raison de 8 heures par jour à 200 F l'heure.

9090 761/12202 — *Expression artistique — Enfance Jeunesse Diffusion*

Application du système « Art et Vie » aux spectacles tout public de théâtre et de chanson pour enfants présentés dans l'agglomération.

9090 761/12203 — *Protection sociale de la jeunesse : projet d'animation de rue*

Cette contribution à un projet de prévention générale de la délinquance juvénile s'inscrit dans le cadre des nouvelles compétences de la CCF en matière de Protection de la Jeunesse.

9090 761/12303 — *Activités de loisirs pour la jeunesse, animation, fournitures diverses*

Cette somme est destinée à contribuer aux animations prévues à l'article 9090 761/12201 par la prise en charge de frais de matériel d'animation (jeux, matériel de bricolage, de dessin, etc.)

9090 761/12304 — *Abonnement à des revues — Achat de livres, de fiches spécialisées en jeunesse et en réglementation emploi*

Achat de livres ou fiches concernant les problématiques qui touchent à la jeunesse, aux méthodes d'animation s'adressant aux enfants et aux adolescents. La gestion du Troisième Circuit de Travail (de 20 animateurs mi-temps) de la Conférence des Echevins de la Jeunesse nécessite, d'autre part, l'achat de documents spécialisés en matière d'emploi.

9090 761/12305 — *Publications*

Edition, en 3.000 exemplaires, d'un guide vacances jeunes énumérant les activités de sports et de loisirs organisées (en externat) dans les différentes communes de Bruxelles pendant l'été.

D.O. TRANSFERTS

9090 761/33201 — *Subside au Centre d'Hébergement de l'Agglomération de Bruxelles*

Ce subside est destiné à favoriser le tourisme social et culturel des jeunes grâce à l'octroi d'une réduction de 40 % aux groupes de jeunes qui séjournent à Bruxelles.

9090 761/33202 — *Subvention pour le soutien de projets originaux d'animation*

Projets originaux d'animation et d'information par les mouvements de jeunes. Projets favorisant l'ouverture d'esprit des jeunes et leur désir d'approcher de nouvelles problématiques, d'autres cultures.

9090 761/33203 — *Subsides aux ateliers créatifs*

Cet article vise à soutenir l'activité d'ateliers créatifs où les jeunes et les moins jeunes ont accès à des moyens d'expression originaux et peuvent développer

leurs potentialités. La CCF intervient dans l'achat de matériel et dans le paiement des animateurs. En outre, elle encourage la création de nouveaux ateliers par l'octroi d'un crédit exceptionnel.

9090 761/33204 — *Centre Dramatique pour l'Enfance et la Jeunesse*

Centre de spectacles jeunes publics situé au Botanique et financé dans le cadre d'une convention tripartite — CCF, Communauté Française, CDEJ.

9090 761/33205 — *Subsides aux organismes assurant l'information de la jeunesse*

Cette aide s'adresse aux Centres qui consacrent l'essentiel de leurs activités à l'aide et à l'accueil des jeunes en quête d'information, de documentation et de conseils.

Elle contribue à la prise en charge des frais de fonctionnement en fonction du nombre d'heures de prestations et du nombre de jeunes accueillis.

9090 761/33206 — *Subside « Musée des Enfants »*

Initiative originale d'un musée vivant proposant des thèmes d'exploration renouvelés périodiquement (actuellement : « Bonjour Madame la Peur »).

9090 761/33207 — *Subvention au Musée du Jouet*

Subvention pour le fonctionnement du Musée du Jouet.

F.762 — EDUCATION PERMANENTE

D.O. FONCTIONNEMENT

9090 762/12201 — *Honoraires, frais d'études, jetons de présence*

Rémunération des experts et des personnes qui rédigent des publications (par ex. fiches Seniors futés).

9090 762/12303 — *Edition de publications dans le cadre de l'Education Permanente*

Cet article est destiné à couvrir tout soutien technique de publication et d'édition de documents en coproduction ou en édition propre (par ex. coproduction avec le Centre socio-culturel des Immigrés, « Griffes d'Auteurs »).

9090 762/12304 — *Achat de documentation*

Les problématiques des secteurs du service Education Permanente : 3^{ème} âge, immigrés, animation urbaine, etc... ainsi que l'ensemble du monde associatif sont en mutation permanente.

Cet article nous permet d'acquérir de la documentation nécessaire.

9090 762/12305 — *Animation socio-culturelle pour les personnes du troisième âge*

Cet article recouvre actuellement diverses activités (qui s'adressent à des publics différents) :

1. La Guinguette a rouvert ses volets
2. Seniorexpo
3. Ages et images

1. *La Guinguette a rouvert ses volets*

Créée en 1973, cette animation socio-culturelle s'adresse à l'ensemble des personnes âgées hébergées dans les maisons de repos CPAS des 19 communes de la Région Bruxelles-Capitale.

Budget à consacrer : 700.000 F.

2. *Participation à seniorexpo*

Seniorexpo est un forum d'information pour les plus de 50 ans qui a pour but :

- l'information du public par la diffusion d'une brochure présentant les activités offertes actuellement par notre service;
- l'organisation de journées au cours de cette manifestation sur des thèmes bien précis : le sport, la rencontre des âges...

La participation à un quatrième Salon contribuera à renforcer les pistes de travail et de réflexion développées ci-dessus.

Le budget nécessaire : 70.000 F.

3. *Activités inter-âges : « Ages et images »*

Créé en 1982, ce ciné-club a comme objectif de susciter le dialogue entre les différentes générations et notamment, entre les jeunes étudiants du secondaire et les personnes âgées. La CCF a comme partenaire la Confédération parascolaire qui s'occupe du contact avec les écoles.

En 1990, ces activités nécessiteront un budget de 200.000 F.

9090 762/12306 — *Formation socio-culturelle du personnel communal et du CPAS*

Formation du personnel d'animation des homes pour seniors des CPAS (voir plus haut).

9090 762/12307 — *Pratiques artistiques dans le cadre associatif*

L'opération Bruxelles-Babel 2000 a pour objet de donner la parole aux adolescents de 12/18 ans vivant dans la Région de Bruxelles. Le festival qui réunit toutes les productions artistiques des jeunes (specta-

cles vivants, vidéo, musique, arts plastiques...) permet échange et confrontation d'idées entre jeunes de différents quartiers, mais aussi entre les adultes qui les encadrent.

9090 762/12309 — *Activités culturelles visant à l'intégration*

- La Fonderie asbl entend développer un programme de formation en histoire sociale et industrielle de la Région de Bruxelles adapté particulièrement aux jeunes immigrés. L'objectif de cette action est d'insérer ces jeunes dans l'histoire de Bruxelles et de leur permettre de la reprendre à leur compte et de l'enrichir.
- La Ligue de l'Enseignement, forte de sa collaboration avec la CFC en 1988 qui a abouti à la publication de « Griffes d'Auteurs », recueil de jeunes écrivains d'origine maghrébine et d'auteurs belges confirmés (Gaston Compère, Pierre Mertens), souhaite réitérer cette expérience. Un « Griffes d'Auteurs » numéro 2 paraîtrait avec le soutien de la CCF. Il comprendrait une synthèse des actes du colloque « La Culture et le multiple » que la Ligue organise, ainsi que des textes de jeunes écrivains belges et non belges.
- Le Centre Régional du Libre Examen développera un projet inscrit dans l'action qu'il mène depuis trois ans en faveur d'une compréhension mutuelle et positive entre populations bruxelloises d'origines différentes. Ce projet portera sur la confrontation des jeunes filles immigrées avec deux systèmes de valeurs parfois contradictoires (école, famille, etc...).
- Bruxelles Multiple : conception et organisation d'un grand événement regroupant plusieurs facettes artistiques.

9090 762/12310 — *Publications*

- Publication de la revue « Griffes d'Auteurs » n° 2.
- Publication des fiches Seniors futés; les fiches Seniors futés sont des fiches d'information, mises à jour, destinées aux personnes âgées et qui abordent les thèmes : Maisons de repos, travail et revenus, décès, hospitalisation, logement individuel.
- L'impression du programme du festival Bruxelles-Babel 2000.
- L'impression d'un dépliant sur les activités du service en fonction de leurs publics.

D.O. TRANSFERTS

9090 762/33206 — *Subsides aux activités de production et de diffusion culturelles*

Soutien d'activités de diffusion culturelle organisées par des mouvements d'éducation permanente.

A titre d'exemples :

- l'organisation de la Journée des Femmes;
- le Festival Création Jeunes MIX'ART, qui se déroulera au Botanique en mai 1990.

9090 762/33207 — *Subsides aux organismes d'éducation permanente de travailleurs des milieux professionnels et demandeurs d'emploi*

On constate une présence accrue de mouvement d'éducation permanente dans des actions globales visant à une remise à niveau de compétences professionnelles, parallèlement à un souci d'aider les demandeurs d'emploi à se situer dans le contexte économique et social de la Région bruxelloise.

Les projets durables sont ceux qui s'appuient sur un mouvement d'éducation permanente, régional ou simplement local, dont l'objet social englobe d'autres problématiques.

9090 762/33208 — *Subsides aux organisations d'éducation permanente des immigrés*

Environ quarante associations d'immigrés et belgo-immigrés bénéficient de subventions.

9090 762/33209 — *Subsides aux organisations d'éducation permanente du troisième âge*

Subsides à des associations qui organisent des activités en réponse aux critères définis par la CCF :

- la formation (préparation à la retraite);
- l'information sur les problèmes juridiques et socio-économiques;
- l'organisation de rencontres inter-génération.

Pour l'année 1990, il est nécessaire de maintenir les subventions destinées à soutenir des projets et actions collectives relevant d'associations s'occupant de personnes âgées. Néanmoins, pour l'avenir, des propositions de nouveaux critères en matière de subventions sont à l'étude.

9090 762/33210 — *Subsides aux organisations féminines*

La CCF se définit depuis 1976 comme promoteur d'actions valorisant l'action des femmes dans la vie culturelle, sociale, économique et politique. Le budget attribué à cet article est d'un montant de 400.000 F

et est utilisé afin de subsidier une vingtaine d'associations.

9090 762/33214 — *Subsides aux organismes de formation d'animateurs socio-culturels*

Par animateurs, nous entendons les personnes qui ont, ou vont avoir, une responsabilité dans les centres culturels et de loisirs (exemples : foyers culturels, maisons de jeunes, ateliers créatifs) ou dans des organismes d'éducation permanente (clubs du 3^{me} âge, associations de travailleurs, maisons de quartiers).

9090 762/33215 — *Subsides pour le fonctionnement du Centre de Formation et d'Information sur l'Education Permanente des Immigrés*

Cet article est régi par une convention entre la CCF et le Centre Socio-culturel des Immigrés.

9090 762/33216 — *Subsides à des organismes francophones d'animation urbaine*

La Commission mène depuis 1974 une action importante dans l'animation urbaine.

Un règlement régissant ce secteur a été adopté et prévoit diverses formes d'actions :

- l'étude-animation visant à étudier les phénomènes urbains;
- la formation des habitants aux mécanismes urbains;
- la coordination de groupements existants;
- l'animation de centres de quartiers polyvalents organisés par les habitants;
- les animations de rues, dans le cadre d'une pratique culturelle locale;
- les activités d'information pour autant qu'elles s'inscrivent dans une action globale.

F. 764 — SPORTS

D.O. FONCTIONNEMENT

764/122/01 — *Animations sportives — Paiement d'animateurs*

Article géré globalement avec l'article 761/122/01 qui figure au secteur de la Jeunesse afin d'assurer, durant les vacances scolaires de Pâques, d'été et de Noël, des animations pour enfants et adolescents dans les communes bruxelloises.

764/123/03 — *Organisation d'actions de promotion de disciplines sportives*

Cette année, la promotion de l'athlétisme est proposée en collaboration avec l'Entente bruxelloise des clubs d'athlétisme.

764/123/04 — *Location pour stages des centres sportifs de la Forêt de Soignes et de la Woluwe*

Prise en charge de tout ou partie de la location des terrains dans les 2 centres sportifs dont la Commission est copropriétaire, à l'attention des clubs de sports parascolaires et des clubs de sports pour débutants.

764/123/05 — *Publication d'un Annuaire du Sport*

Mise à jour de l'inventaire « Le Sport à Bruxelles » — 5^e édition. Parution prévue en septembre/octobre 1990 (recette prévue : 600.000 F à couvrir par l'achat de pages de publicité).

764/123/06 — *Aide aux élites sportives*

Bourses octroyées à titre d'aide individuelle pour le perfectionnement des élites bruxelloises (ex. : en 1990 stage d'altitude pour Monsieur Lewillion en aviron).

9090 764/12307 — *Activités organisées avec l'Ecole du Cirque*

Convention avec l'Ecole du Cirque, la Communauté Française, la Commission Communautaire Française afin d'assurer le fonctionnement de cette école.

D.O. TRANSFERTS

764/332/01 — *Subsides aux activités sportives*

Application d'une réglementation de répartition des subsides basée sur le nombre d'heures d'entraînement par semaine et par an (modification proposée : prise en compte uniquement des sportifs de moins de 18 ans et de plus de 60 ans).

764/332/02 — *Subsidiation des initiatives sportives pour handicapés*

Application d'une réglementation de répartition des subsides basée sur le nombre de membres participant aux activités organisées et le nombre d'heures d'activités sportives par semaine.
Voir aussi article 871/12301.

764/332/03 — *Subsides pour l'organisation de cours de gymnastique pour les personnes du troisième âge*

Application d'une réglementation de répartition des subsides basée sur le nombre d'heures de cours de gymnastique par semaine et le diplôme du professeur.

D.O. DETTE

764/211/01 et 764/911/01 — *Intérêts et amortissements des emprunts*

Il s'agit des emprunts relatifs à la construction des deux centres sportifs (Forêt de Soignes et Woluwe).

F.767 — LUDOTHEQUES

D.O. FONCTIONNEMENT

767/123/02 — *Frais de fonctionnement de la Ludothèque*

Achat de jeux et de jouets, matériel d'animation, pour la Ludothèque de la CCF.

767/127/01 — *Frais d'entretien et d'utilisation de la camionnette*

Transport de jeux et jouets entre les ludothèques locales et la ludothèque régionale.

D.O. TRANSFERTS

767/332/01 — *Subsides aux ludothèques pour handicapés*

Subside annuel de fonctionnement.

Ces ludothèques doivent répondre à des besoins spécifiques et sont soumises à des exigences particulières.

767/332/02 — *Subsides aux ludothèques et à la Fédération bruxelloise des ludothèques*

— subside annuel de fonctionnement à la Fédération des ludothèques bruxelloises. La FLB est la régionale bruxelloise de l'Association des ludothèques et assure, dans ce cadre, des actions de promotion des ludothèques et d'information, de formation et de conseils aux ludothécaires;

— subside de lancement des ludothèques locales, qu'elles soient communales ou privées, destiné à l'achat de jeux et de jouets.

D.E. INVESTISSEMENTS

767/743/01 — *Achat d'une camionnette*

Destinée à la ludothèque régionale.

AFFAIRES CULTURELLES

D.O. FONCTIONNEMENT

9090 770/12201 — *Honoraires — Frais d'études et jetons de présence*

Dépenses liées au jury du Prix du Théâtre et à la préparation du Festival international de Danse.

9090 770/12302 — *Cotisation à l'Association intercommunale culturelle de Bruxelles*

Cotisation fixe permettant la CCF de faire partie des organes de gestion de l'AICB.

9090 774/12301 — *Initiation à l'art dans les écoles*

Organisation d'initiatives diverses tendant à susciter et à développer l'éveil artistique.

9090 775/12301 — *Organisation d'activités en rapport avec la danse*

Dépenses destinées à couvrir les frais de réunions, de documentation, d'initiatives concernant la politique de la danse, y compris la préparation d'un festival international.

9090 775/12303 — *ISELP*

Prise en charge du fonctionnement — Une convention déterminera les interventions respectives des deux pouvoirs subsidiaires et de l'asbl pour l'avenir. Ceci couvre les frais de chauffage et d'éclairage des locaux (280.000 F/an).

9090 775/12305 — *Organisation d'activités en rapport avec les traditions culturelles*

Organisation de manifestations et d'animations populaires (ex. : en collaboration avec le Quartier Breughel ou en collaboration avec d'autres pouvoirs publics telle que la mise sur pied de la semaine Lilloise à Bruxelles en mai 1990).

9090 775/12306 — *Organisation d'activités ayant trait à la chanson et à la musique*

Organisation d'un cycle de concerts de musique classique et d'un programme de musique de jazz.

9090 775/12312 — *Edition de publications culturelles*

Crédits prévus pour couvrir les frais :

- de mise à jour de la brochure de présentation des Foyers Culturels;
- d'impression par la Régie Graphique, d'une part, des revues publiées par des asbl ayant pour objet la promotion et la diffusion culturelles, d'autre part, de travaux demandés par le département des affaires culturelles.

9090 775/12313 — *Tourisme culturel*

Organisation de circuits de découverte du patrimoine architectural bruxellois en collaboration avec Arcadia.

Cycle de visites à pied dans Bruxelles organisé en collaboration avec l'Association du Patrimoine Artistique.

9090 775/12314 — *Organisation d'activités et d'expositions en rapport avec les arts plastiques et les musées*

Réalisation, avec des associations de diffusion des arts plastiques, d'expositions et de publications. Commande d'œuvres pour la décoration des locaux de la CCF.

9090 775/12317 — *Organisation et coorganisation d'activités en rapport avec la diffusion culturelle*

Organisation propre à la Commission de manifestations générales de diffusion culturelle; coorganisation avec le secteur privé ou des institutions publiques.

9090 775/12318 — *Organisation et coordination d'activités culturelles en rapport avec les communes*

Manifestations générales de diffusion culturelle en liaison avec les communes.

D.O. TRANSFERTS

9090 772/33201 — *Subside au Centre d'Aide Technique et de Formation Théâtrale — asbl CATFT.*

Concerne le fonctionnement du Centre et permet l'organisation de stages divers.

9090 772/33202 — *Subsides à la création théâtrale et aide aux théâtres*

Remise annuelle de prix attribués à des spectacles « jeune théâtre » non conventionnés de la région bruxelloise, sélectionnés par le Jury du Théâtre, et aides ponctuelles (festivals — commémorations — expositions).

9090 772/33207 — *Subsides à la diffusion musicale et à la chanson française*

Subsides à des lieux de promotion de la chanson française et à des associations de promotion de la musique.

9090 772/33212 — *Participation au prix du livre pour enfant, Prix Bernard Versele*

Prix créé à l'initiative de la Ligue des Familles en 1979, suite au décès d'un psychologue bruxellois qui avait entrepris un travail novateur dans les crèches. Ce prix est attribué par les enfants au terme d'un travail d'animation réalisé en profondeur.

9090 775/33203 — *Subside au Centre belge de la BD*

Subside au fonctionnement du Centre belge de la BD.

9090 775/33204 — *Subside à l'édition de publications culturelles — asbl CFC-Editions*

Subside à l'asbl CFC-Editions pour l'édition et la coédition d'ouvrages de référence concernant le patrimoine et la création à Bruxelles (4 collections : Patrimoine de Bruxelles, Images de Bruxelles, Société, Arts vivants).

9090 775/33205 — *Subside à la Maison de la Bellone*

Ancien article 770/12304. Crédit prévu pour couvrir les obligations de la CCF vis-à-vis de la Maison de la Bellone dans le cadre de la convention signée.

9090 775/33206 — *Subside aux groupements ainsi qu'aux publications de diffusion culturelle, revues littéraires, Foire du Livre et événements de diffusion culturelle*

Revues, conférences et manifestations non conventionnées.

9090 775/33207 — *Subsidiation du fonctionnement des Foyers culturels communaux*

Fonctionnement des Foyers culturels bruxellois reconnus.

9090 775/33209 — *Subvention aux Halles de Schaerbeek asbl*

Contribution annuelle versée aux Halles de Schaerbeek afin de couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement (précédemment 762/33205), leurs frais d'électricité (500.000 F/an précédemment imputés à l'article 104/12501).

9090 775/33210 — *Aide à la vie culturelle dans les communes*

Subsidiation de manifestations de diffusion culturelle organisées avec l'appui des structures communales (fêtes du 27 septembre...).

9090 775/33211 — *Subside à l'Association des Maisons de la culture et des Foyers culturels*

Subsidiation de l'association qui regroupe les Foyers culturels et les Maisons de la culture en vue de concentrer les moyens de programmation et de promotion.

9090 775/33213 — *Subsides aux activités de ballets et de danse*

Aide à la réalisation de vidéogrammes de spectacles chorégraphiques. Festival international de danse (1^{re} phase).

Aide ponctuelle pour l'information, la formation et la sensibilisation du public ainsi que la formation permanente des danseurs professionnels.

9090 775/33215 — *Convention avec des organismes assurant des activités de diffusion culturelle*

Convention entre la Commission et l'asbl Contre-type (photographie), l'asbl l'Autre Musée (arts plastiques), l'asbl Tout (arts plastiques), l'asbl Arc (musique), l'asbl Musique et Danse.

9090 775/33216 — *Subsides aux Foyers culturels communaux pour activités de diffusion culturelle*

Subsidiation des activités culturelles des Foyers culturels reconnus.

F776 — LECTURE PUBLIQUE ET EDITION

71. D.O. FONCTIONNEMENT

9090 776/12305 — *Frais de fonctionnement et de manifestations littéraires*

Organisées à la Librairie Quartiers Latins, animées par des journalistes et écrivains de talent.

9090 776/12307 — *Achat de livres pour les bibliothèques de catégorie A et principales*

Achats effectués en concertation avec les bibliothèques et le Comité de coordination de la Lecture Publique.

9090 776/12308 — *Etude de faisabilité pour l'installation de bibliothèques dans le métro*

Etude portant sur l'opportunité de créer une bibliothèque installée dans une station de métro. Ex. : station de Brouckère, Arts-Loi, Louise.

9090 776/12401 — *Achat de fournitures*

Documentation et publications diverses.

9090 776/33201 — *Subsides à la coordination des bibliothèques*

Avec l'aide de l'inspectorat de la Communauté Française et du Comité de coordination de la Lecture Publique de l'Agglomération.

780 — AUDIOVISUEL

D.O. PERSONNEL

9090 780/12202 — *Honoraires, jetons de présence*

Prestations de services pour activités exceptionnelles.

D.O. FONCTIONNEMENT

9090 780/12301 — *Diffusion audiovisuelle*

Ce poste regroupe deux articles (diffusion audiovisuelle et subsides à la diffusion cinématographique). Ce regroupement aboutit à remplacer la politique de subside par une politique de production et de coproduction de manifestations audiovisuelles à Bruxelles.

Il s'agit de manifestations organisées directement par le service; ex. : Filmer à tout prix, Festival du Film méditerranéen, ...

Il s'agit également de manifestations auxquelles le service collaborera sous forme de coproducteur, ex. : Festival du dessin animé, rétrospectives consacrées à telle cinématographie ou tel cinéaste, ...

Il permet en outre l'organisation d'une ou plusieurs projections d'avant-premières en vue de soutenir certaines salles et certains distributeurs qui tentent de maintenir une programmation de qualité.

9090 780/12302 — *Production de programmes au bénéfice des différents secteurs de la CCF*

Production de séries documentaires réalisées par des cinéastes extérieurs à Télé-Bruxelles. En cours de production : Bruxelles, les métiers de la nuit.

9090 780/12303 — *Centre de Ressources Vidéo de Bruxelles*

Convention conclue entre la Commission Française et le Centre de Ressources Vidéo de Bruxelles.

Ce Centre joue un rôle important dans la production audiovisuelle. Il produit en moyenne 8 à 10 programmes par an consacrés à Bruxelles et diffusés à travers le réseau associatif, le réseau de la Médiathèque, Télé-Bruxelles et pour certaines émissions la RTBF.

En 1988, deux programmes ont même été achetés par Canal Plus France.

9090 780/12305 — *Edition de Cinergie*

Cinergie est un mensuel d'information cinématographique bruxellois diffusé gratuitement à 10.000 exemplaires.

Ce poste couvre les frais de rédaction et de fabrication de neuf numéros de Cinergie par an, à savoir :

— rédaction	29.000,—
— secrétariat de rédaction	11.420,—
— composition et mise en pages	45.220,—
— fichier étiquettes	5.000,—
— transport et déplacements	7.000,—
— divers	2.000,—

TOTAL par n° 99.640,-

9090 780/12306 — *Publications*

Ce poste couvre les frais de publications audiovisuelles réalisées par l'imprimerie de la Commission : affiches, catalogues et Cinergie.

9090 780/12308 — *Documentation*

Abonnements aux revues cinématographiques et audiovisuelles.

9090 780/12310 — *Production de courts métrages de fiction consacrés à Bruxelles*

Une ville n'existe pas sans imaginaire. C'est pourquoi, nous envisageons de commander à des cinéastes la réalisation de six courts métrages de fiction (la durée totale étant celle d'un long métrage) ayant Bruxelles pour théâtre : ce film pourrait être diffusé sous forme de six courts métrages ou d'un long métrage sur le modèle de « Paris vu par... ».

Pour 1990, nous proposons :

- la production d'un premier court métrage qui ferait office de « pilote » destiné à rassembler les moyens nécessaires au financement de la série;
- la commande des scénarios des cinq autres courts métrages.

9090 780/12401 — *Entretien du matériel*

Frais d'entretien du matériel audiovisuel (projecteurs 16 mm, Super 8, magnétoscopes, amplis, enregistreurs) mis à disposition des associations socioculturelles bruxelloises.

9090 780/12402 — *Vidéotheque de Bruxelles*

L'achat de droits des programmes destinés à être diffusés dans le cadre de la Vidéotheque de Bruxelles, l'édition du nouveau catalogue qui sortira en mars 1990 et une nouvelle campagne de promotion destinée à informer le public et les enseignants des nouveaux programmes acquis.

D.O. TRANSFERTS

9090 780/33201 — *Réseau culturel de diffusion de films*

Aide automatique accordée aux Ciné-clubs, écoles et autres diffuseurs de films qui n'ont pas fait l'objet d'une exploitation commerciale.

Le service consiste en un remboursement de 50 % des frais de location de ces films

9090 780/33202 — *Médiathèque de la Communauté Française de Belgique*

Financement des sections de l'UCL et de l'ULB ainsi que diffusion des programmes de la Vidéotheque de Bruxelles à travers les sections bruxelloises de la Médiathèque.

9090 780/33204 — *Subside au Centre Bruxellois de l'Audiovisuel*

Le Centre Bruxellois de l'Audiovisuel assure la production d'une dizaine de films par an qui sont pour la plupart centrés sur un aspect de la vie bruxelloise.

Ces films réalisés par de jeunes auteurs sont diffusés à travers les télévisions nationales et internationales.

9090 780/33205 — *Subside aux Samedis du Cinéma*

Les Samedis du Cinéma ont lieu chaque semaine dans les salles UGC (City 2).

Deux films y sont projetés simultanément en matinée : une salle est consacrée aux enfants, l'autre aux adultes.

9090 780/3306 — *Subside au Centre du Film sur l'Art*

Ce Centre, situé à la Maison de la Francité, acquiert les droits de distribution de films documentaires consacrés aux arts plastiques.

Ces films sont diffusés dans les écoles, centres culturels et musées.

9090 780/33208 — *Fonds Henri Storck*

Le Fonds réunit les archives et films de Henri Storck.

Son objet est la recherche, la consultation et la diffusion.

9090 780/33209 — *Espace Francophone*

Coproduction d'une émission annuelle consacrée à la promotion de Bruxelles et de la Communauté

Française. Cette émission est diffusée dans tous les pays francophones, principalement en France sur le canal de FR3.

La dernière émission réalisée portait sur la Réaffectation du Patrimoine Architectural Bruxellois.

9090 780/33210 — *Subside à Télé-Bruxelles*

Télé-Bruxelles est la télévision régionale de Bruxelles, installée dans les locaux des services de la Commission.

Ce subside porte sur :

- la prise en charge des frais de loyers et charges en fonction d'une convention conclue entre la Commission et Télé-Bruxelles;
- l'aide à la production de programmes;
- la retransmission des travaux de l'Assemblée de Commission Communautaire Française suivant des modalités à définir.

D.O. DETTE

9090 780/91101 — *Amortissement des emprunts*

Il s'agit du matériel acquis par la Commission pour son service de prêt audiovisuel et pour Télé-Bruxelles.

D.E. INVESTISSEMENTS

9090 780/74151 — *Achat de matériel audiovisuel*

Achat de matériel destiné à compléter ou remplacer le matériel audiovisuel du service de prêt : caméras vidéo 8, matériel d'amplification, d'éclairage, etc...

F.844 — AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Les articles 844/12201-03-04 et 12601 sont regroupés sous le n° 844/12208.

9090 844/12202 — *Publications*

Participation à l'édition de publications, soit du service, soit d'associations sociales aidées sous cette forme, en collaboration avec la Régie Graphique de la CCF.

9090 844/12205 — *Aides et promotion à l'accompagnement de l'action sociale*

Accompagnement pédagogique pour évaluer et redéfinir un projet comme aide préalable ou complémentaire à une activité pour laquelle l'expérience et la formation des promoteurs du projet sont insuffisantes.

9090 844/12208 — *Organisation de sessions de séminaires-rencontres de la Petite Enfance*

Honoraires, déplacements, location de salles, promotion... liés à l'organisation de ces sessions annuelles (cf. session en cours : Les jardins secrets de l'enfance).

9090 844/12301 — *Achat de documentation*

Documentation facilitant le travail du service dans ses domaines d'action.

844/12302 — *Formation des travailleurs sociaux*

Poursuite des formations entamées afin de préparer ces personnes à un travail pluridisciplinaire adapté aux exigences de la prévention, de la coordination et de l'évaluation dans les diverses problématiques relevant de l'action sociale.

844/12303 — *Actions de prévention, d'information et de formation relatives à la réinsertion des ex-détenus*

Coopérations avec des associations de terrain en vue de promouvoir des actions de prévention et d'information relatives à la détention; conception d'un dépliant reprenant des informations sociales, juridiques et pratiques : mise en place de rencontres/information destinées à certaines catégories professionnelles en contact avec les détenus; impulsion de rencontres intersectorielles.

844/12304 — *Besoins d'accueil des jeunes enfants : Etudes et proposition*

Cette étude devra servir de base au choix d'orientation d'une politique d'accueil (actuellement déficiente) tenant compte de la spécificité bruxelloise.

844/12401 — *Achat et maintenance du matériel*

Dépenses relatives au matériel technique du service (audio et vidéo).

D.O. TRANSFERTS

844/33202 — *Subside au Centre de Formation Permanente dans les Milieux d'Accueil du Jeune Enfant*

Subvention octroyée au FRAJE, asbl créée à l'initiative de la CCF pour répondre de manière continue aux demandes d'intervention sur le terrain introduites par les milieux d'accueil du jeune enfant à Bruxelles. Ce dossier fait l'objet d'une convention.

844/33203 — *Appuis à des organismes menant des actions dans le domaine de la réinsertion postpénitentiaire*

En collaboration avec des associations existantes et au sein des prisons de Forest et St-Gilles, étude de faisabilité de la diffusion de programmes éducatifs télévisés en matinée; mise sur pied de formation professionnelle pour les détenus et de formation de type psychosocial pour les surveillants; accompagnement des détenus libérés dans la recherche d'un emploi; investigations en vue de la mise en place d'un réseau « logement ».

844/33205 — *Subvention pour les actions de prévention, d'éducation, de formation, d'information sur le plan de la famille et du développement communautaire*

Dossiers abordés dans le cadre d'une réglementation existante.

Diminution résultant d'un transfert au 871/33204.

844/33207 — *Subvention aux Maisons des Enfants*

Cet article recouvre la participation de la CCF aux actions des Maisons des Enfants d'Anderlecht et de St-Gilles.

844/33208 — *Appuis à des organismes menant des actions en faveur d'adultes défavorisés ou exclus*

Intervention en faveur d'adultes en difficulté et refusant de recourir aux aides de certains organismes officiels (CPAS...).

844/33209 — *Subventions à des associations s'occupant de l'aide sociale d'urgence*

Aides sociales apportées immédiatement aux personnes victimes de catastrophes (incendies, explosions de gaz, etc.).

SANTE

D.O. FONCTIONNEMENT

9090 871/12201 — *Honoraires, frais d'études, jetons de présence*

Honoraires relatifs à la Commission Consultative de la Santé et à l'Observatoire de la Santé.

9090 871/12301 — *Promotion locale de l'éducation à la santé*

Campagne de sensibilisation aux habitudes de vie contribuant au maintien en bonne santé.

9090 871/12302 — *Publications et colloques*

En rapport avec le thème de la santé.

9090 871/12303 — *Animation de pistes de santé*

Animations destinées à encourager l'activité physique régulière.

D.O. TRANSFERTS

9090 871/33201 — *Subside aux institutions de prévention et de traitements de la toxicomanie*

Mise en place de la Commission de Coordination et de Réinsertion Socio-professionnelle des Toxicomanes.

9090 871/33202 — *Subsides aux associations s'occupant d'éducation à la santé en milieu immigré*

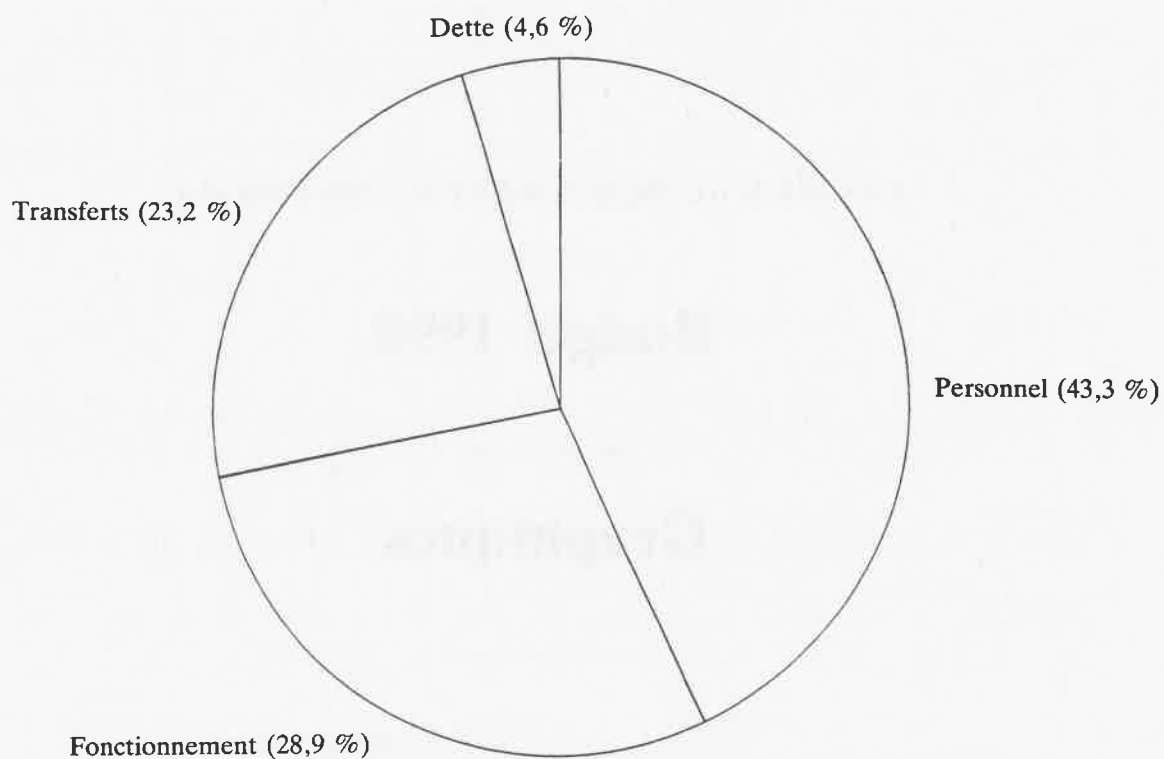
Aides accordées à des associations provenant des milieux immigrés et exerçant des actions de prévention et d'éducation sanitaire.

ANNEXE II AU PROJET 4-I ET II (1989-1990) n° 1

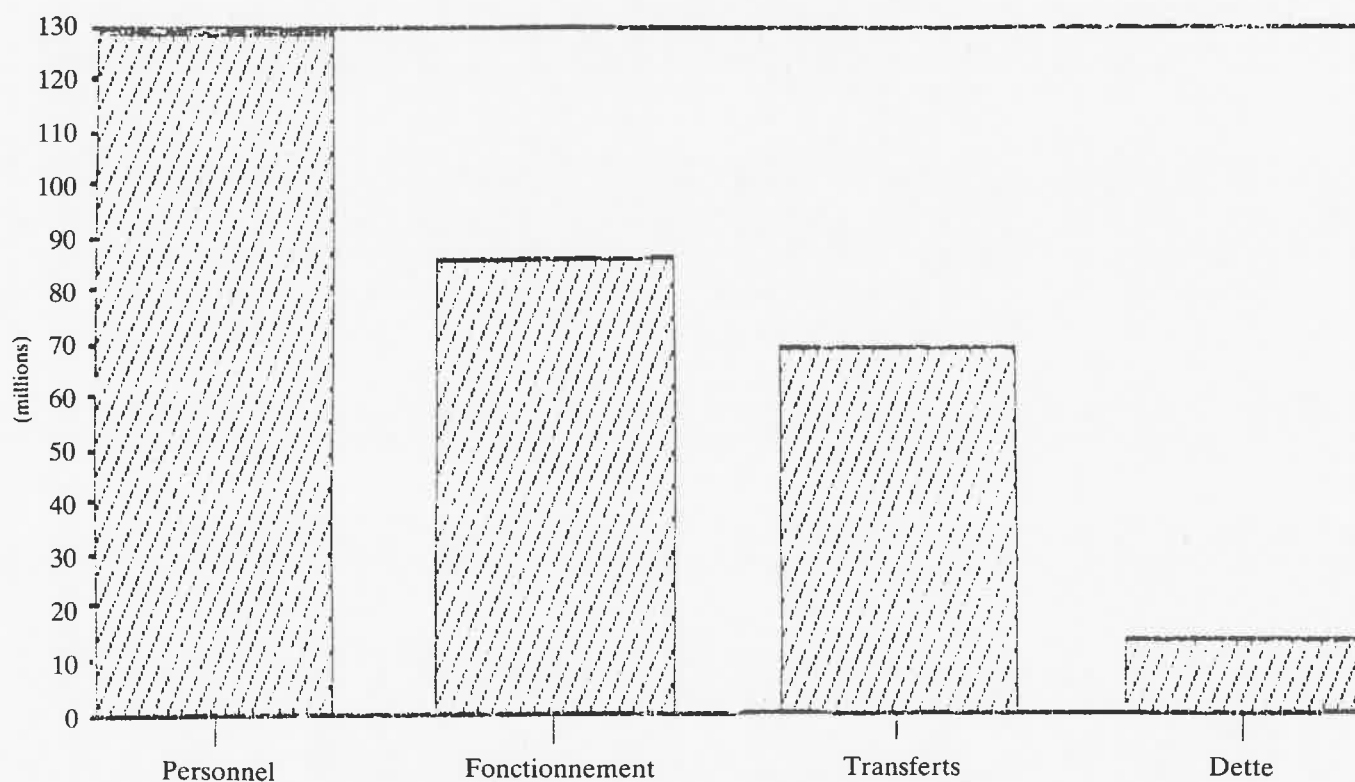
Budget 1990

Graphiques

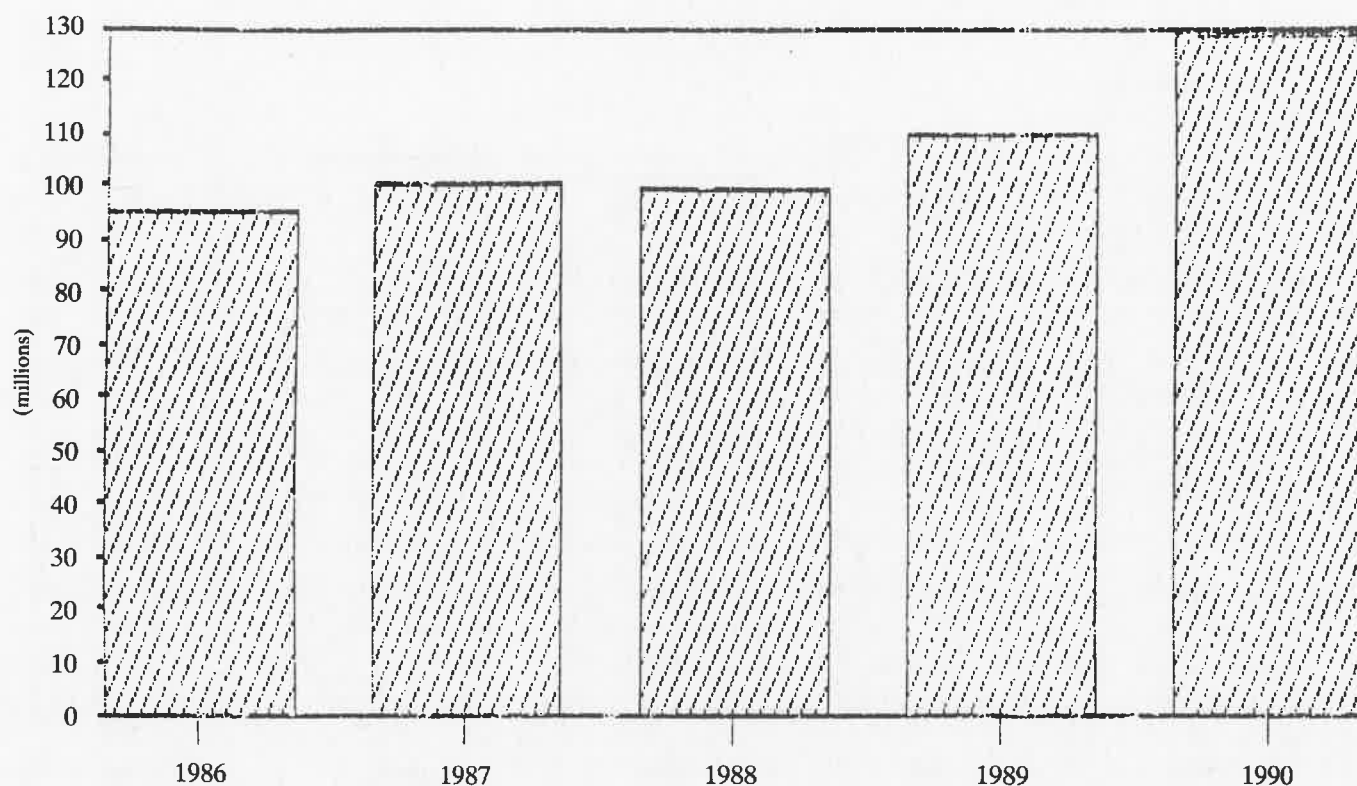
BUDGET 1990 **Répartition par groupe économique**



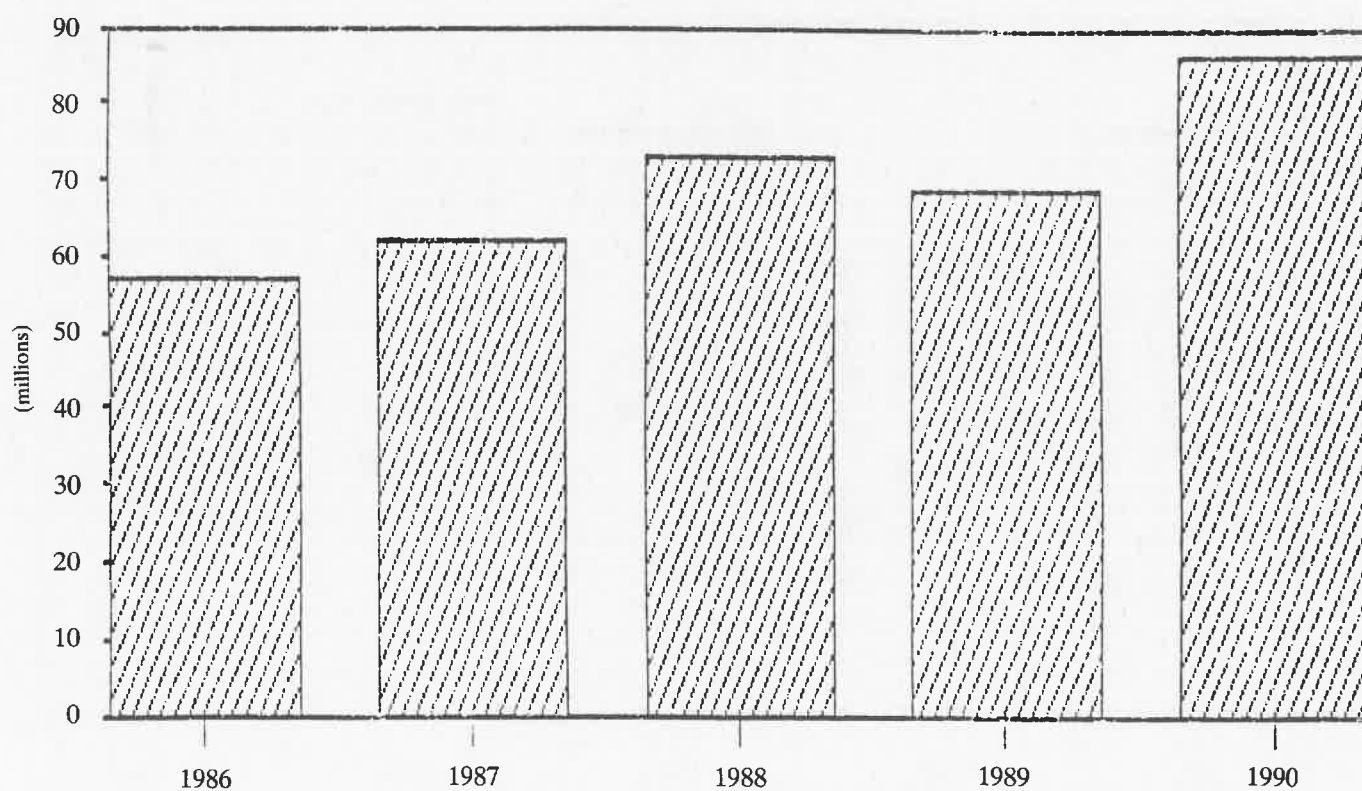
BUDGET 1990 **Répartition par groupe économique**

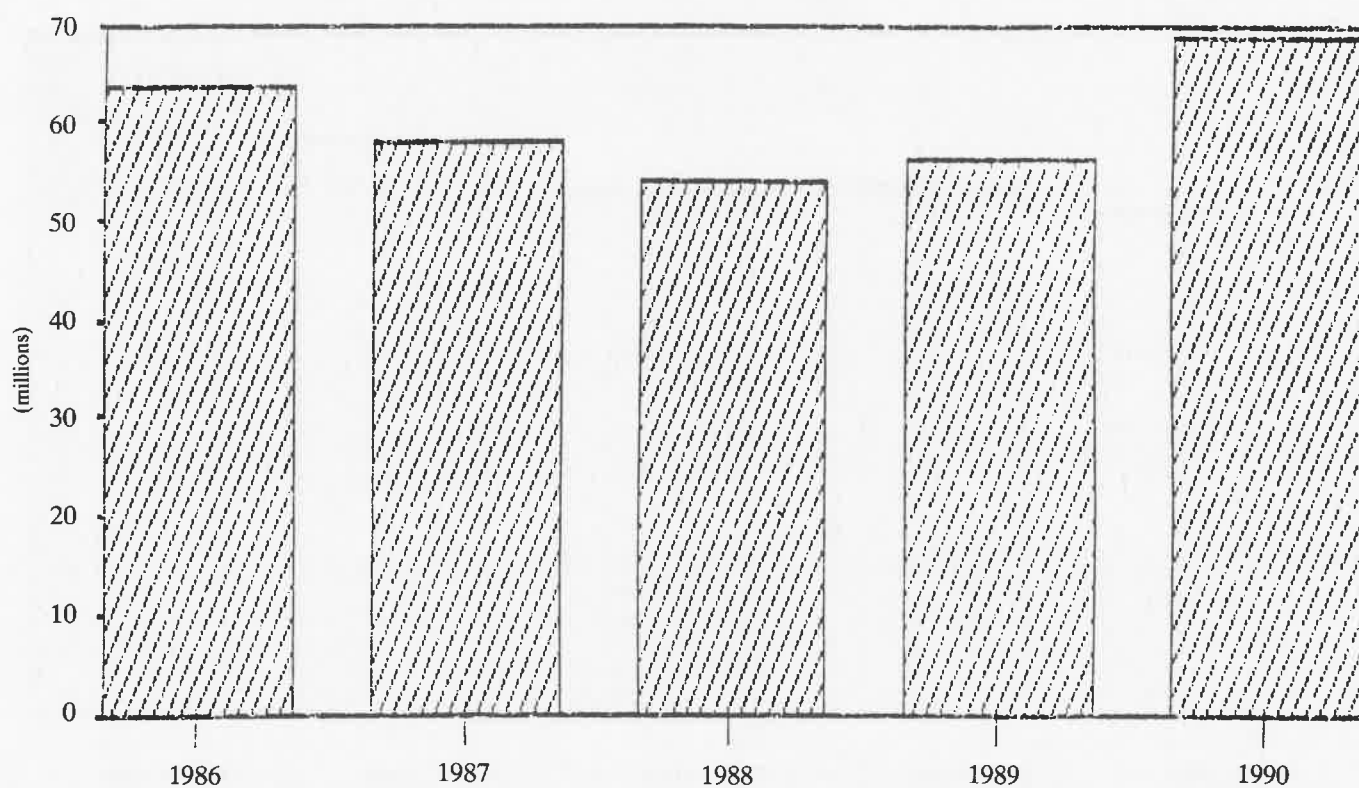
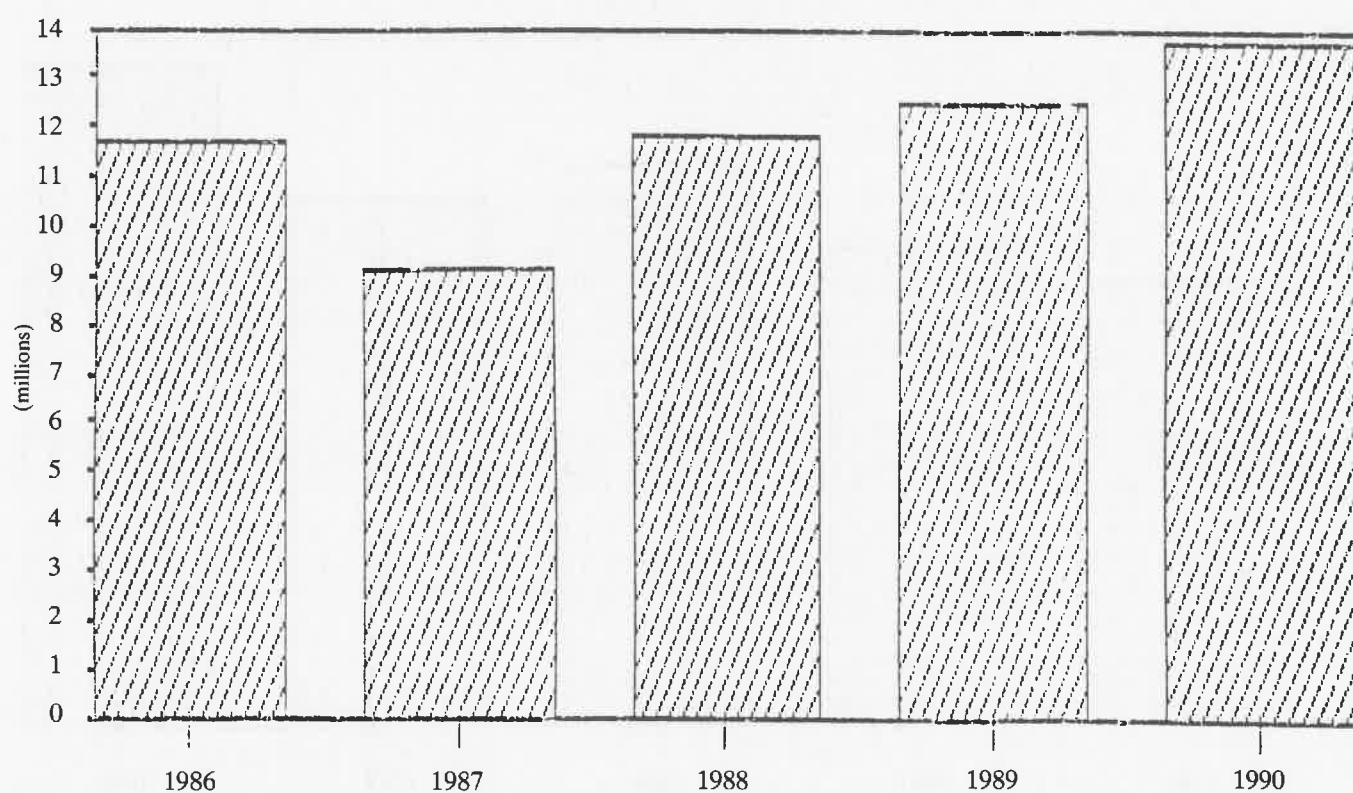


**Dépenses de personnel
Evolution 1986-1990**

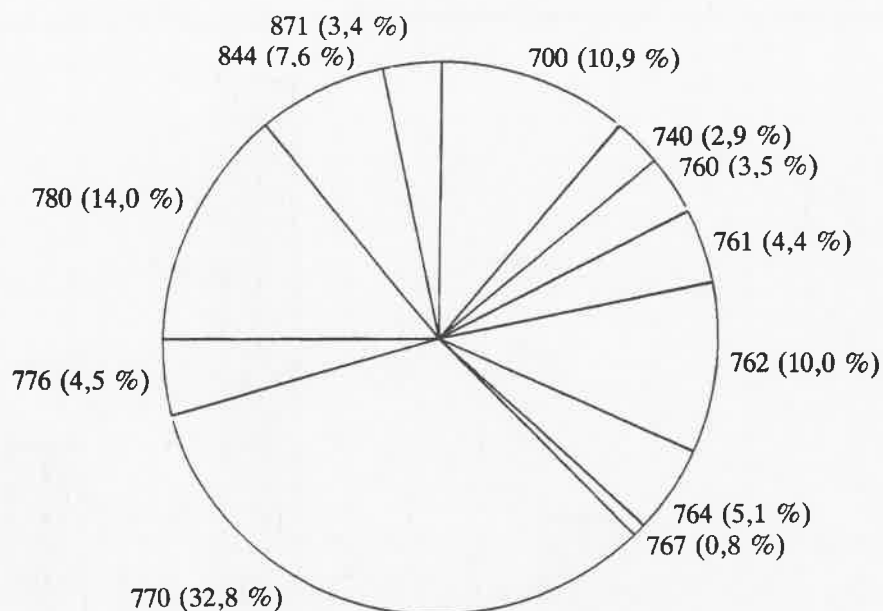


**Dépenses de fonctionnement
Evolution 1986-1990**

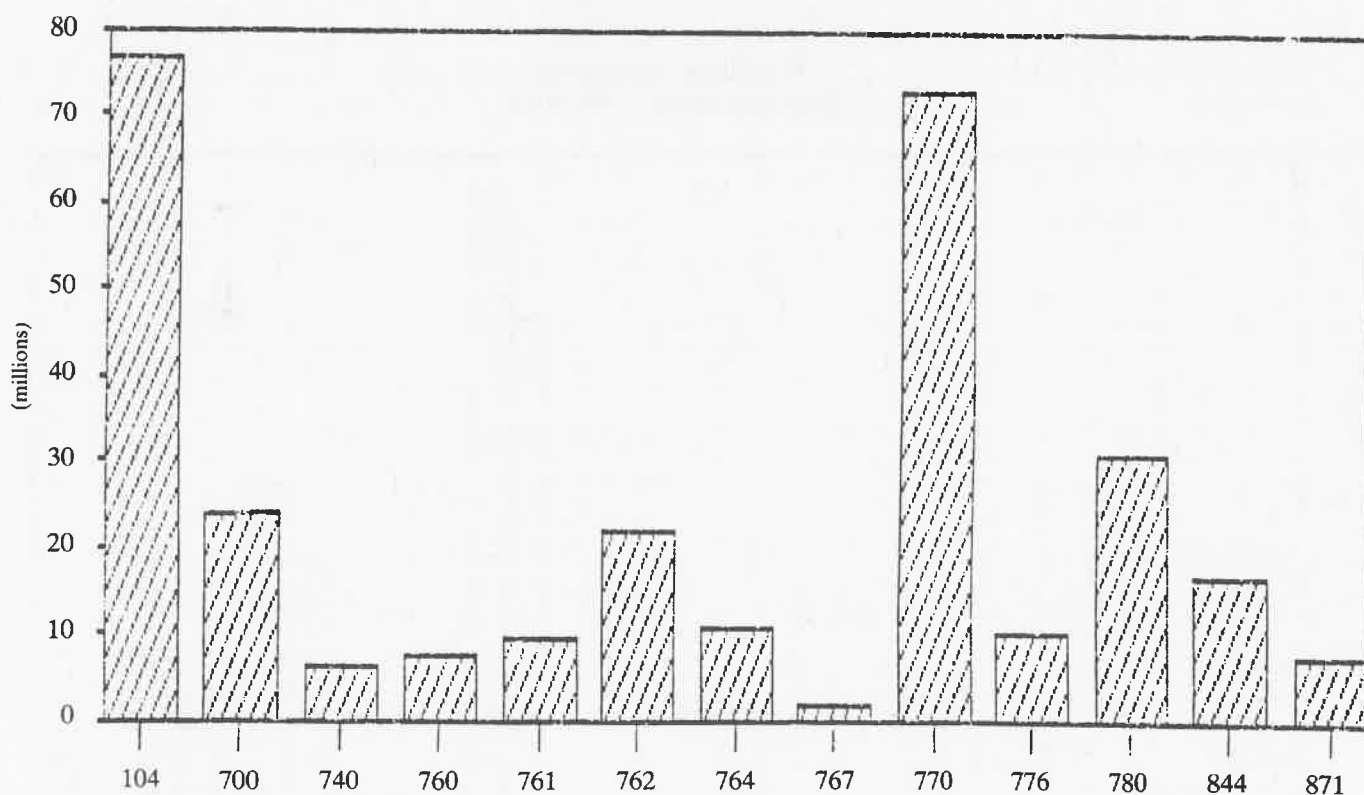


**Dépenses de transferts
Evolution 1986-1990****Dépenses de dette
Evolution 1986-1990**

Comparaison Dépenses culturelles Budget 1990



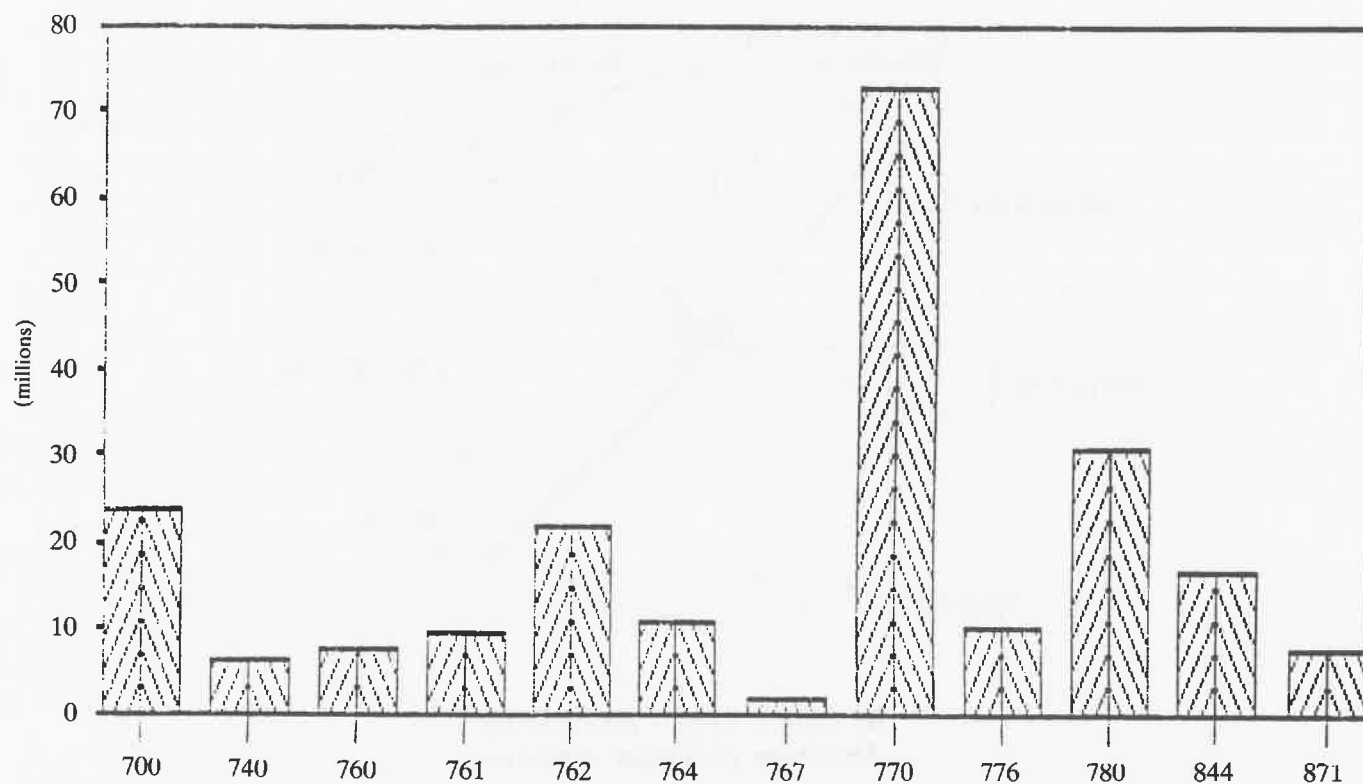
BUDGET 1990 – DEPENSES Dépenses générales ventilées



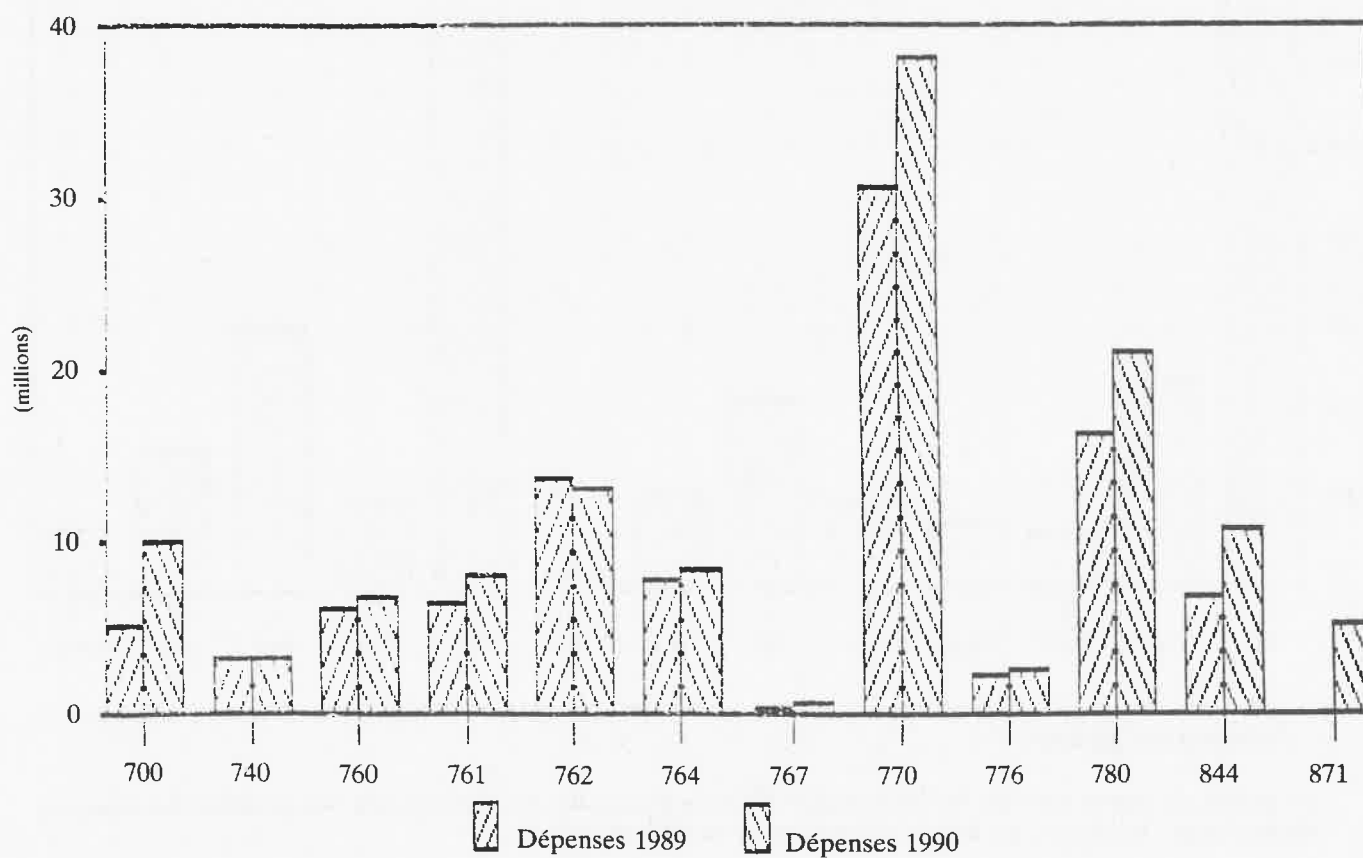
L'utilisation de la facturation interne donne une approche plus analytique des dépenses imputées à l'administration générale.

Le graphique donne une idée de l'importance réelle de chacun des secteurs lesquels comprennent les dépenses de personnel, les loyers, les frais d'administration et les frais postaux.

Comparaison dépenses culturelles BUDGET 1990



Dépenses culturelles Comparaison 1989-1990



ANNEXE III AU PROJET 4-I ET II (1989-1990) n° 1

Tableaux comparatifs

Tableau des dépenses de personnel

	1987	1988	1989	1990
Recettes et dépenses générales	—	—	—	—
Fonds	—	—	—	—
Assurances.....	565.000	560.000	560.000	750.000
Administration générale.....	97.597.001	99.922.001	108.796.001	128.320.002
Enseignement CBRDP	—	—	—	—
Enseignement supérieur.....	—	—	—	—
Secteurs culturels généraux	—	—	—	—
Jeunesse	—	—	—	—
Education permanente.....	—	—	—	—
Fêtes et manifestations.....	—	—	—	—
Sport et Education physique.....	—	—	—	—
Ludo-, média- et vidéothèques.....	—	—	—	—
Affaires culturelles.....	—	—	—	—
Lecture publique et Editions	—	—	—	—
Audio-visuel.....	730.000	750.000	750.000	25.000
Aide sociale et familiale	—	—	—	—
TOTAL	98.892.001	101.232.001	110.106.001	129.095.002
%	100	102,4	111,3	131,6

Tableau des dépenses de fonctionnement

	1987	1988	1989	1990
Recettes et dépenses générales	1	1	1	1
Fonds	—	—	—	—
Assurances.....	622.000	715.000	680.000	525.000
Administration générale.....	30.727.003	33.947.003	33.419.003	33.580.000
Enseignement CBRDP	4.166.220	4.145.107	4.007.102	8.769.000
Enseignement supérieur	1.550.000	1.427.000	1.290.000	1.760.000
Secteurs culturels généraux	1.150.000	3.720.000	—	100.000
Jeunesse	924.500	1.578.341	1.588.341	2.627.000
Education permanente.....	3.000.000	2.647.001	2.550.001	3.550.000
Fêtes et manifestations.....	—	—	—	—
Sport et Education physique.....	1.830.000	935.000	1.000.000	2.250.000
Ludo-, média- et vidéothèques.....	183.000	210.000	315.000	250.000
Affaires culturelles.....	9.870.000	7.880.000	8.980.000	15.130.000
Lecture publique et Editions	1.100.000	1.243.435	1.955.390	1.900.000
Audio-visuel.....	6.600.000	10.958.000	11.150.000	9.745.000
Aide sociale et familiale	2.253.000	1.931.000	1.931.000	4.330.000
Santé	—	—	—	1.750.000
TOTAL	63.975.724	71.336.888	68.865.838	86.216.001
%	100	111,5	107,6	134,8

Tableau des dépenses de transfert

	1987	1988	1989	1990
Recettes et dépenses générales	—	—	—	—
Fonds	—	—	—	—
Assurances	—	—	—	—
Administration générale	300.000	300.000	300.000	300.001
Enseignement CBRDP	1.158.800	1.040.121	1.141.121	1.260.000
Enseignement supérieur	2.100.000	1.725.490	1.862.490	1.550.000
Secteurs culturels généraux	3.700.000	4.500.000	6.050.000	6.221.000
Jeunesse	6.250.000	4.872.000	4.872.000	5.290.000
Education permanente	10.170.000	9.009.403	9.110.000	7.685.000
Fêtes et manifestations	—	—	—	—
Sport et Education physique	3.445.000	3.740.795	3.838.995	3.450.000
Ludo-, média- et vidéothèques	120.000	59.000	85.000	270.000
Affaires culturelles	23.150.000	20.637.000	20.987.000	22.510.000
Lecture publique et Editions	1.080.000	930.000	—	500.000
Audio-visuel	4.093.000	2.873.001	3.523.001	9.970.002
Aide sociale et familiale	5.160.000	4.760.000	4.760.000	6.450.000
Santé	—	—	—	3.500.000
TOTAL	60.726.800	54.446.810	56.529.607	68.956.002
%	100	89,6	93	113,6

Tableau des dépenses de dette

	1987	1988	1989	1990
Recettes et dépenses générales	400.000	1.700.000	440.000	300.000
Fonds	—	—	—	—
Assurances.....	—	—	—	—
Administration générale.....	2.811.000	5.467.000	5.568.240	6.653.000
Enseignement CBRDP	217.000	87.000	124.000	115.000
Enseignement supérieur.....	—	—	—	—
Secteurs culturels généraux	—	80.000	—	365.000
Jeunesse	—	—	—	—
Education permanente.....	2.370.000	2.272.975	2.047.000	1.868.460
Fêtes et manifestations.....	—	—	—	—
Sport et Education physique.....	3.300.000	3.063.200	2.900.000	2.597.500
Ludo-, média- et vidéothèques.....	123.000	116.000	—	60.0000
Affaires culturelles.....	917.634	520.000	538.000	285.289
Lecture publique et Editions	372.000	25.000	244.000	249.000
Audio-visuel.....	170.000	362.000	650.000	1.271.000
Aide sociale et familiale	—	—	—	—
TOTAL	10.680.634	13.693.175	12.511.240	13.764.249
%	100	128,2	117,1	128,8

Tableau — Total des dépenses

	1987	1988	1989	1990
Recettes et dépenses générales	400.001	1.700.001	440.001	300.001
Fonds	—	—	—	—
Assurances.....	1.187.000	1.275.000	1.240.000	1.275.000
Administration générale.....	131.435.004	139.636.004	148.083.244	168.853.002
Enseignement CBRDP	5.542.020	5.272.228	5.772.223	10.144.000
Enseignement supérieur.....	3.650.000	3.152.490	3.152.490	3.310.000
Secteurs culturels généraux	4.850.000	8.300.000	6.050.000	6.686.000
Jeunesse	7.174.500	6.450.341	6.460.341	7.917.000
Education permanente.....	15.540.000	13.929.379	13.707.001	13.053.460
Fêtes et manifestations.....	—	—	—	—
Sport et Education physique.....	8.575.000	7.738.995	7.738.995	8.297.500
Ludo-, média- et vidéothèques.....	426.000	385.000	400.000	580.000
Affaires culturelles.....	33.937.634	29.037.000	30.505.000	37.925.289
Lecture publique et Editions	2.552.000	2.198.435	2.199.390	2.649.000
Audio-visuel.....	11.593.000	14.943.001	16.073.001	21.011.002
Aide sociale et familiale	7.413.000	6.691.000	6.691.000	10.780.000
Santé	—	—	—	5.250.000
TOTAL	234.275.159	240.708.874	248.012.686	298.031.254
%	100	102,7	105,9	127,2

Tableau des recettes de prestation

	1987	1988	1989	1990
Recettes et dépenses générales	1	1	50.000	1
Fonds	—	—	—	—
Assurances.....	6	140.004	140.004	6
Administration générale.....	1.730.004	2.452.004	2.640.005	7.249.006
Enseignement CBRDP	450.000	220.000	220.000	270.000
Enseignement supérieur	—	—	—	—
Secteurs culturels généraux	—	650.000	—	—
Jeunesse	1	—	—	—
Education permanente.....	300.000	—	200.000	200.000
Fêtes et manifestations.....	—	—	—	—
Sport et Education physique.....	—	—	—	600.000
Ludo-, média- et vidéothèques.....	—	—	15.000	15.000
Affaires culturelles.....	—	—	—	—
Lecture publique et Editions	—	—	—	—
Audio-visuel.....	50.000	—	250.000	400.000
Aide sociale et familiale	—	—	—	—
Santé	—	—	—	—
TOTAL	2.530.012	3.462.009	3.515.009	8.734.013
%	100	136,8	138,9	345,2

Tableau des transferts

	1987	1988	1989	1990
Recettes et dépenses générales	—	—	—	—
Fonds	231.322.500	237.300.000	244.000.000	288.000.000
Assurances.....	3	3	3	3
Administration générale.....	—	—	—	—
Enseignement CBRDP	—	—	—	—
Enseignement supérieur	—	—	—	—
Secteurs culturels généraux	—	—	—	—
Jeunesse	—	—	—	—
Education permanente.....	—	—	—	—
Fêtes et manifestations.....	—	—	—	—
Sport et Education physique.....	—	—	—	—
Ludo-, média- et vidéothèques.....	—	—	—	—
Affaires culturelles.....	100.000	—	—	—
Lecture publique et Editions	—	—	—	—
Audio-visuel.....	—	—	—	—
Aide sociale et familiale	200.000	—	—	—
Santé	—	—	—	—
TOTAL	231.622.503	237.300.003	244.000.003	288.000.003
%	100	102,4	105,3	124,3

Tableau des recettes de dette

	1987	1988	1989	1990
Recettes et dépenses générales	1	200.000	500.000	1.000.000
Fonds	—	—	—	—
Assurances.....	—	—	—	—
Administration générale.....	1	1	1	490.001
Enseignement CBRDP	—	—	—	—
Enseignement supérieur.....	—	—	—	—
Secteurs culturels généraux	—	—	—	—
Jeunesse	—	—	—	—
Education permanente.....	—	—	—	—
Fêtes et manifestations.....	—	—	—	—
Sport et Education physique.....	—	—	—	—
Ludo-, média- et vidéothèques.....	—	—	—	—
Affaires culturelles.....	—	—	—	—
Lecture publique et Editions	—	—	—	—
Audio-visuel.....	—	—	—	—
Aide sociale et familiale	—	—	—	—
Santé	—	—	—	—
TOTAL	—	200.001	500.001	1.490.001
%	—	100	250	745

Tableau — Total des recettes

	1987	1988	1989	1990
Recettes et dépenses générales	2	200.001	550.000	1.000.001
Fonds	231.322.500	237.300.000	244.000.000	288.000.000
Assurances.....	9	140.007	140.007	9
Administration générale.....	1.730.005	2.452.005	2.640.006	7.739.007
Enseignement CBRDP	450.000	220.000	220.000	270.000
Enseignement supérieur.....	—	—	—	—
Secteurs culturels généraux	—	650.000	—	—
Jeunesse	1	—	—	—
Education permanente.....	300.000	300.000	200.000	200.000
Fêtes et manifestations.....	—	—	—	—
Sport et Education physique.....	300.000	—	—	600.000
Ludo-, média- et vidéothèques.....	20.000	—	15.000	15.000
Affaires culturelles.....	100.000	—	—	—
Lecture publique et Editions	—	—	—	—
Audio-visuel.....	—	50.000	250.000	400.000
Aide sociale et familiale	250.000	—	—	—
Santé				1
TOTAL	242.902.517	241.312.013	248.015.013	298.224.018
%	100	99,3	102,1	122,8

